



Monsieur le Président du Conseil
Départemental des Alpes-Maritimes
BP 3007
06201 NICE CEDEX 3

Nice le 4 février 2019

Monsieur le Président,

Dans le cadre du dialogue social, faisant suite à nos échanges lors de notre réunion du 10 octobre dernier, et conformément aux volontés que vous avez partagées lors de cet entretien pour l'année 2019, nous souhaiterions pouvoir rouvrir prochainement les dossiers suivants :

- Régime indemnitaire, notamment pour ce qui concerne l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE).
- Règlement du temps de travail.
- Quotas de promotions pour les Commissions Administratives Paritaires (CAP).
- Participation de l'employeur à la complémentaire santé des agents.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président à l'expression de notre considération distinguée.

Pour la CGT
Thierry TRIPODI

Pour la Cfdt
Olivier ANDRES

Pour la CFTC
Jean-Claude NOIRFALISE